

# LISTE DE PRIX et HEURES D'OUVERTURES 2024

Votre Partenaire pour le traitement de déchet et de compost

## HEURES D'OUVERTURE

### SITE DE TRIAGE – 033 744 96 20

➤ En hiver 01.01.-01.03. // 11.11.-31.12.2024

➤	Lundi à vendredi	Samedi	Avant les jours fériés	Jours fériés
	08h00 – 12h00	Fermé	08h00 – 12h00	Fermé
	13h15 – 17h00	Fermé	13h15 – 16h00	Fermé

➤ En été 02.03.-08.11.2024

➤	Lundi à vendredi	Samedi	Avant les jours fériés	Jours fériés
	07h30 – 12h00	Fermé	07h30 – 12h00	Fermé
	13h15 – 17h30	Fermé	13h15 – 16h00	Fermé

➤ Fermetures

Jours fériés :

01+02 janvier // 29 mars -01 avril // 18-19 mai // 29 Mai // 01 août // 25+26 décembre

Noël/Nouvel-An : notre centre de triage reste fermé

### BUREAU – 033 744 83 00

➤ Lundi et Mardi                      08h-12h00                      13h30 – 17h00

➤ Fermetures

Jours fériés :

01+02 janvier // 29 mars -01 avril // 18-19 mai // 29 Mai // 01 août // 25+26 décembre

Noël/Nouvel-An : nos bureaux sont fermés

Valable dès le 01.01.2024

**SORSAG Sortiergesellschaft AG – Lauenenstrasse 102 — 3780 Gstaad**

Déchets ménagers– déchets de chantier – déchets verts – terreau

Tél: 033 744 83 00-Email: [info@sorsag.ch](mailto:info@sorsag.ch) – [www.sorsag.ch](http://www.sorsag.ch)-Site de triage-Dorfrütli - 3792 Saanen - Tél: 033 744 96 20

## CONDITIONS GENERALES DE PRISE EN CHARGE

- Veuillez observer le règlement d'exploitation
- Tous nos prix **s'entendent en CHF**
- Les tarifs indiqués sont valables pour une année civile. **Des adaptations de prix liées à des dispositions légales ainsi qu'à des modifications du marché sont réservées. Cela devrait être considéré en particulier pour les déchets de construction, métal et des déchets inertes.**

Déchets non spécifiés ci-dessous: prix et conditions de prise en charge sur demande
- Conditions générales de paiement:

Le prix minimum par dépôt et par paiement comptant s'élève à CHF 5.- (incl. 8.1 % TVA). Le montant minimal facturé est de CHF 20.- par mois et s'effectue au début de l'année à venir.
- Le paiement est possible avec la carte de crédit (EC, MasterCard)
- Le paiement par facture est possible uniquement avec une adresse suisse
- Les factures peuvent vous être envoyées de manière digitale
- Conditions de paiement:

Site de triage:	30 jours 2 % d'escompte	30 jours net	intérêt de retard 5.0 %.
Site de compostage:		45 jours net	intérêt de retard 5.0 %.

Les intérêts de retard indus seront crédités.
- Les déchets encombrants doivent être livrés à la déchetterie AVAG à Saanen. Les déchets encombrants trouvés dans les points de collecte des déchets triés seront facturés en sus en fonction de leur volume.
- Déchets spéciaux:

La SOVAG – tél. 032 366 80 80 – prend en charge les déchets spéciaux. Les déchets spéciaux trouvés dans les points de collecte des déchets triés seront facturés en sus en fonction de leur volume.
- Matériaux spéciaux:

Prière d'informer et d'annoncer au moins deux jours à l'avance la livraison de matériaux spéciaux.
- La **SORSAG** se réserve le droit de facturer les déchets végétaux souillés au tarif en vigueur pour les déchets triés.
- Modification de facture en cas de fausses informations données à la centrale, frais administratif Fr. 50.-
- Une déduction de Fr. 50.- pour frais administratif sera perçue en cas de remboursement de facture payée à double

## **SITE DE COMPOSTAGE Tarifs de prise en charge**

### **Prix de vente du compost**

L'infrastructure du site de compostage est mise à la disposition de la SORSAG par la commune de Saanen. Les tarifs de prise en charge ne couvrent pas les frais effectifs ; ces derniers sont compensés à la SORSAG par la commune de Saanen au moyen du revenu de la taxe de base sur les déchets.

Les tarifs de prise en charge des déchets qui ne proviennent pas de la commune de Saanen couvrent les frais effectifs et comprennent une contribution destinée aux coûts d'infrastructure calculés par la SORSAG en collaboration avec la commune de Saanen.

#### ➤ **Déchets verts**

Déchets organiques de cuisine: épluchures, herbes infusées, marc de café inclus filtres et sachets en papiers, coquilles d'œufs

Déchets organiques de jardin: fleurs coupées, plantes d'intérieur, terre (sans pot ni argile), gazon, feuilles, plants de légumes (etc.); résidus pierreux, fumier de petits animaux herbivores;

En petites quantités: foin et paille propres, sciure de bois non traité.

**Ne sont pas acceptés** les restes de repas et les produits alimentaires pourris, la viande et les os, les liquides (reste de soupe, sauce à salade, etc.) ; les excréments de chiens et de chats ; les pierres, le gravillon et le gravier de jardin ; les emballages plastiques ; les arrangements floraux contenant des fils métalliques et des mousses artificielles, les granulés d'hydroculture, etc. ; le papier imprimé, le bois traité, etc.

<b>GA1</b>	Provenance : commune de Saanen	225.00 / tonne
	Contribution commune de Saanen	- 105.00 / tonne
	Net provenance commune de Saanen	<b>120.00 / tonne</b>
<b>GA2</b>	Provenance : autres communes	<b>225.00 / tonne</b>

#### ➤ **Tailles d'arbres, d'arbustes et de haies**

Tailles d'arbres, d'arbustes et de haies : branches jusqu'à Ø 5 cm de circonférence.

**Ne sont pas acceptés** les racines, le bois usagé (p.ex. piquets, clôtures de jardin, etc.), les décorations teintes, les fils métalliques, le papier, le plastique, les pierres et les métaux.

<b>BSH1</b>	Provenance : commune de Saanen	225.00 / tonne
	Contribution commune de Saanen	- 105.00 / tonne
	Net provenance commune de Saanen	<b>120.00 / tonne</b>
<b>BSH2</b>	Provenance : autres communes	<b>225.00 / tonne</b>

#### ➤ **Déchets organiques spéciaux**

<b>SVM</b>	Matériaux souillés	<b>101.00 / m<sup>3</sup></b>
	Doit être déposé sur le site de triage de la SORSAG SA.	

#### ➤ **Compost mûr**

<b>KO1</b>	Tamisé 15/15 mm sac de 50 litres environ	<b>8.50 / sac</b>
<b>KO2</b>	Tamisé 15/15 mm en vrac, chargement inclus	<b>7.50 /to, (1.6m<sup>3</sup>)</b>
<b>KO3</b>	Tamisé 25/25 mm en vrac, chargement inclus	<b>7.50 / to, (1.6m<sup>3</sup>)</b>

**Tous les prix s'entendent avec la TVA de 8.1 %.**

## **SITE DE TRIAGE**    Chargement & déchargement / pesée / sac plâtre, SorSac

**Chargement et déchargement à l'aide d'une excavatrice ou d'une chargeuse de pneu**

<b>MA11</b>	<b>Déchargement</b> de matériaux livrés jusqu'à 10 m <sup>3</sup>	<b>11.00 / P</b>
<b>MA12</b>	<b>Déchargement</b> de matériaux livrés entre 10,1 et 20 m <sup>3</sup>	<b>16.00 / P</b>

**Utilisation de la balance par des tiers pour des pesées intermédiaires**

<b>W60</b>	<b>par pesée</b> de 20kg à 60 tonnes	<b>16.00 / pièce</b>
------------	--------------------------------------	----------------------

### **Responsabilité**

**Selon les dispositions de la Loi sur la circulation routière, les véhicules ne doivent pas être surchargés.**

- La responsabilité du respect des charges maximales conformes à l'autorisation de circuler (carte grise du véhicule) et à la distance parcourue incombe entièrement au chauffeur des véhicules de transport circulant pour le compte de la SORSAG SA.
- Le chauffeur est également responsable d'assurer le chargement conformément à la loi.
- La demande d'autorisations spéciales éventuellement nécessaires est effectuée par le chauffeur (ou par l'entreprise de transport).
- Lorsqu'un véhicule est surchargé, le poids surnuméraire est déchargé par la SORSAG SA sur instruction du chauffeur.

**L'entreprise de triage SORSAG SA décline à cet égard toute action intentée en matière de responsabilité.**

### **Vente**

<b>VGS</b>	<b>Sac</b> plâtre	<b>36.00 / pièce</b>
<b>VSS</b>	<b>SOR</b> Sac	<b>36.00 / pièce</b>
<b>VKG</b>	<b>Rayonnage</b> pour sacs	<b>188.00 / pièce</b>
<b>VSA</b>	<b>Big-Bag</b> pour Amiante	<b>21.00 / pièce</b>

**Tous les prix s'entendent sans la TVA de 8.1 %.**

## **SITE DE TRIAGE** Tarifs de prise en charge des déchets

### **Catégorie de matériau 1: Déchets à un composant** (seul un type de matériau)

<b>AH1.0</b>	<b>Bois usagé</b> <u>sans</u> bois traité, imprégné, pourri, fenêtré, traverses de chemin de fer Livraison de plus de 30m <sup>3</sup> par voyage	<b>132.00 / tonne</b> <b>104.00 / tonne</b>
<b>AH2.1</b>	<b>Bois usagé</b> , bois traité, déchets collés, base naturelle <u>sans</u> bois imprégné, pourris, fenêtré, traverses de chemin de fer	<b>132.00 / tonne</b>
<b>AH2.2</b>	<b>Bois usagé</b> , bois traité, déchets collés, base chimique <u>sans</u> bois imprégné, traverses de chemin de fer	<b>205.00 / tonne</b>
<b>AHF3.1</b>	<b>Fenêtres et portes-fenêtres</b> avec cadre en bois, caisses à munition	<b>322.00 / tonne</b>
<b>AHi4.1</b>	<b>Bois imprégné, traverses de chemin de fer</b>	<b>286.00 / tonne</b>
<b>AHi4.2</b>	<b>Bois imprégné sous pression, clôtures</b>	<b>420.00 / tonne</b>
<b>HSt</b>	<b>Bois de chauffage</b> (petites quantités)	<b>158.00 / tonne</b>
<b>HSch</b>	<b>Bois flottant</b>	<b>231.00 / tonne</b>
<b>HWu</b>	<b>Racines</b> (arbustes également)	<b>266.00 / tonne</b>
<b>FE</b>	<b>Métal</b> <u>sans</u> substances problématiques	<b>Prix sur demande</b>
➤	<b>Directement du chantier</b> (conteneur dès 30 m <sup>3</sup> ) Prise en charge des déchets de chantier à une composante des catégories de matériau 1, 2c et 3 triés sur le chantier et livrés en conteneur (avec ou sans transport).	<b>Prix sur demande</b>

### **Catégorie de matériau 2: Déchets de chantier**

<b>I BSW</b>	<b>Déchets de chantier recyclable</b> (Déchets de chantier inertes dont max. 5 % de volume en bois) Béton section jusqu'à 70/70cm, tuiles propres, parement en pierre Sans gypse Tuile, propre sans salissure Revêtement bitumineux teneur en goudron HAP jusqu'à 5000 mg/kg	<b>65.00 / tonne</b> <b>88.00 / tonne</b> <b>94.00 / tonne</b>
<b>II BSnW</b>	<b>Déchets de chantier non recyclable</b> (Déchets de chantier inertes dont max. 5 % de volume en bois) Béton avec armature, carreaux céramique, mortier, Briques terre cuite, mélange inerte	<b>96.00 / tonne</b> <b>136.00 / tonne</b>
<b>II Plaque</b>	<b>en fibrociment (Eternit) avec/sans amiante</b> Livraison <u>uniquement</u> dans sac Bigbag fermé (Disponible chez Sorsag)	<b>136.00 / tonne</b>
<b>I BSMF</b>	<b>Déchets de chantier</b> (déchets de chantier inertes) éléments mixtes avec des composantes fines (reste non trié)	<b>265.00 / tonne</b>
<b>I G/KP</b>	<b>Plâtre et plaques de placoplâtre</b> <u>sans</u> supports métallique ni isolation crépi de plâtre, panneaux de plâtre, de plâtre cartonné, de plâtre fibreux (vis, papiers peints et peinture autorisés). <u>sans</u> matières contenant du ciment ou de l'amiante, sans matières chimiques et sans matières dangereuses.	<b>184.00 / tonne</b>

### **Catégorie de matériau 3: Déchets incinérables**

<b>KVAM</b>	<b>Déchets incinérables</b> mélange papiers, cartons, plastiques, emballages incinérables. <u>sans</u> déchets de chantier inertes, métaux, bois, papier bitumé, etc. Tubes en plastique – longueur maximum 300cm Rouleau d'étanchéité – Taille maximum 1 m <sup>2</sup> / ép. 2cm	<b>245.00 / tonne</b>
-------------	--	-----------------------

### **Catégorie de matériau 4: Déchets de chantier triés**

<b>BSPG</b>	<b>Déchets encombrants, déchets de chantier, déchets triés</b> mélange de déchets encombrants de chantier composé de chutes de chantier, de déchets incinérables, de bois, de métaux, etc. <u>sans</u> déchets encombrants triés (cat. 5), déchets spéciaux (cat.6) & matériaux spéciaux (cat.7). <u>sans</u> traverses de chemin de fer, racines, papier bitumé et plaque de placoplâtre supérieure à 0.50 m <sup>3</sup> Dimension maximum selon catégorie n°3	<b>79.00 / m<sup>3</sup></b>
-------------	---	------------------------------

**Tous les prix s'entendent sans la TVA de 8.1 %.**

## **SITE DE TRIAGE** Tarifs de prise en charge des déchets encombrants

### **Catégorie de matériau 5: Déchets encombrants triés**

- Les déchets encombrants triés doivent être livrés à la déchetterie AVAG à Saanen. Les déchets encombrants trouvés dans les points de collecte des déchets triés seront facturés en sus en fonction de leur volume.

<b>S 5.1</b>	<b>Réfrigérateurs</b>	taxe de recyclage <b>11.00 / pièce</b>
<b>S 5.2</b>	<b>Appareils frigorifiques et rayonnages commerciaux</b>	par cm du côté le plus long <b>1.10 / cm</b>
<b>S 5.3</b>	<b>Chauffe-eau</b> jusqu'à 30 litres	taxe de recyclage <b>11.00 / pièce</b>
<b>S 5.4</b>	<b>Chauffe-eau</b> dès 30 litres avec isolation PU	<b>55.00 / pièce</b>
<b>S 5.5</b>	<b>Anciens métaux avec substances problématiques</b> (hydrocarbures, huile) vélos moteurs, radiateurs d'huile, tondeuses à gazon à essence.	<b>16.00 / pièce</b>
<b>S 5.6</b>	<b>Pneus poids lourds</b> jusqu'à Ø cm 135, sans jantes	<b>16.00 / pièce</b>
<b>S 5.7</b>	<b>Pneus voitures</b> sans jantes	<b>6.00 / pièce</b>
<b>S 5.8</b>	<b>Pneus voitures</b> avec jantes	<b>9.00 / pièce</b>
<b>S 5.9</b>	<b>Batteries automobiles</b>	<b>20.00 / pièce</b>
<b>S 5.10</b>	<b>Appareils électroniques de loisirs</b> télévisions, lecteurs vidéo & DVD, radios, tourne-disques, lecteurs CD, magnétophones, éléments électroniques de loisirs, haut-parleurs, synthétiseurs, meubles combinés.	taxe de recyclage <b>11.00 / pièce</b>
<b>S 5.11</b>	<b>Appareils électroniques professionnels</b> moniteurs (toute grandeur), ordinateurs, claviers, imprimantes, souris, petites photocopieuses, machines électriques à écrire et à calculer, machines héliographiques, etc. composants électroniques, éléments électroniques professionnels: câbles, éléments informatiques, etc.	taxe de recyclage <b>11.00 / pièce</b>
<b>S 5.12</b>	<b>Appareils de télécommunication</b> téléphones, fax, éléments d'appareils de télécommunication	taxe de recyclage <b>11.00 / pièce</b>
<b>S 5.13</b>	<b>Petits appareils ménagers</b> jouet à piles, rasoir et brosse à dent électriques, douche buccale, sèche-cheveux, moulin à café, toaster, mixeur, fer à repasser, machine à café, four à raclette, grill de table, four micro-ondes, aspirateur, humidificateur, coquetière électrique, ventilateur, etc.	taxe de recyclage <b>6.00 / pièce</b>
<b>S 5.14</b>	<b>Appareils de bricolage</b> perceuse à main, scie électrique, etc.	taxe de recyclage <b>6.00 / pièce</b>
<b>S 5.15</b>	<b>Gros appareils ménagers</b> cuisinière, four, machine à laver, hotte d'aspiration, séchoir, chauffe-eau avec isolation en mousse de polyuréthane jusqu'à 30 litres	taxe de recyclage <b>11.00 / pièce</b>

**Tous les prix s'entendent sans la TVA de 8.1 %.**

## **SITE DE TRIAGE** Déchets spéciaux / matériaux spéciaux

### **Catégorie de matériau 6: déchets spéciaux**

- La SOVAG – tél. 032 366 80 80 – prend en charge les déchets spéciaux. Les déchets spéciaux trouvés dans les points de collecte des déchets triés seront facturés en sus en fonction de leur volume.

### **Catégorie de matériau 7: matériaux spéciaux**

<b>SPA3</b>	<b>Gravats d'incendie</b> qui ne peuvent être incinérés ni triés	<b>Prix sur demande</b>
<b>SPA4</b>	<b>Gravats d'incendie</b> incinérables (petites quantités jusqu'à 10 m <sup>3</sup> / 3 tonnes)	<b>Prix sur demande</b>
<b>SPA5</b>	<b>Gravats d'incendie</b> incinérables (dès 10 m <sup>3</sup> / 3 tonnes)	<b>Prix sur demande</b>
<b>SPA6</b>	<b>Cendres</b> de fourneaux	<b>pas de dépôt possible</b>

Tous les prix s'entendent sans la TVA de 8.1 %.

**L'équipe de SORSAG vous remercie de votre visite**